Lettre concernant les Routes Royales de l'Ardèche en 1833 et l'intérêt d'accorder la priorité à la route n°104 , dans l'intérêt général du département et de l'arrondissement de Largentière.

Monsieur Madier de Montjau, député de Largentière.
Monsieur le Docteur Pavin à Joyeuse.

Le 24 septembre 1833

Monsieur Madier de Montjau Député de Largentière (Ardèche)
à Monsieur le Docteur Pavin, à Joyeuse

Objet

Routes royales de L'Ardèche
Allocation obtenue pour l'année sur le Budjet de 1833
Motifs de la priorité accordée à la route N° 104
Nécessité de continuer à cette route la priorité dans l'intérêt général du Dépt et dans l'intérêt de l'arrondt de Largentière
Motifs de l'ajournement de la route N° 101 dans l'intérêt de l'arrondissement et même du Canton des Vans.

Je m'attends de la complaisance de Monsieur Eugène Aurelle la communication de la présente lettre à nos compatriotes

Paris 24 7bre 1833.

Monsieur et Cher Compatriote

Dans ma lettre du 21 août, j'ai montré je l'espère, combien étaient exagérées les plaintes élevées contre l'administration des ponts et Chaussées et combien était fondé l'espoir d'un meilleur avenir. Mais comme après avoir abandonné les objections générales, il en a été élevé d'assez amères sur la priorité accordée à la route N° 104 (Dalais à la Voulte) il me reste le soin et je regarde comme un devoir de rassurer pareillement nos compatriotes sur la légitimité des motifs qui ont décidé cette préférence et qui ont été longtemps et consciencieusement débattus.

Des huit routes royales qui traversent L'Ardèche et qui devraient y occuper une longueur de près de 500 mille mètres, une seule, celle de Roanne au Rhone est entièrement terminée aussi 4 millions seraient ils indispensables pour les finir.

Malgré l'énormité de cette somme il est permis d'espérer d'atteindre bientot le but, en songeant à l'activité du

Ministre actuel des travaux publics et à l'allocation que nous en avons obtenue cette année.

Je ne puis trop vous rappeler mon cher Compatriote que sur les deux millions trois cent mille francs que le ministre avait à partager notre part N° 86 eut été de vingt trois mille francs, ~~dont trente mille~~ ~~avait~~ seulement, tandis que nous avons obtenu quatre vingt mille francs dont trente mille ont été appliqués au N°. 104

Il est donc évident que nous avons obtenu une part à peu près quadruple de nos droits.

Examinons maintenant la question de priorité.

En admettant que la Chambre continuât à la prochaine session à avancer dans la voie où le ministre l'a si utilement engagée (par la loi de 100 Millions) un choix serait toujours nécessaire pour l'ordre des travaux et il devrait être déterminé par leur utilité.

Or, si la route N° 86 (désignée route de Lyon à Beaucaire) a besoin presque partout d'élargissement, on ne doit pas considérer ce perfectionnement d'ailleurs si désirable comme le premier à rechercher, puisque cette route sert très bien en son état présent.

Quant à la route N°. 102 désignée de Viviers à Clermont et passant pour Villeneuve de Berg et Aubenas pour aboutir au Puy. Sans en méconnaître l'utilité si bien constatée par les immenses sacrifices accordés à cette route par les anciens états du Languedoc, on peut faire trois objections contre la priorité de cette lacune 1°. Le temps et la dépense qu'exigeraient son achèvement 2°. Que cette route serait encore plus utile au midi et au Nord de la France qu'au Département lui même 3°. que le département en étant traversé de l'est à l'ouest et non pas dans sa plus grande longueur doit désirer la priorité des routes qui se dirigent du midi au Nord.

Un 4^me Motif, mais qui je l'avoue n'est applicable qu'a Notre arrondissement de Largentière C'est que cet arrond^t ne retirerait pas une utilité immédiate de l'achèvement de la route N° 102

La route N° 104 désignée d'alais a la Voulte reunit le double avantage de se diriger du midi au nord et d'ouvrir une grande et directe Communication entre le département du gard, de l'hérault et d'autres parties du languedoc avec Valence, Grénoble et Lyon

C'est par cette route que se transporteront au grand Marché d'Aubenas toutes les soies des départements méridionaux lesquels doivent ensuite Monter à Lyon.

Un motif particulier à notre arrondissement c'est que cette route faciliterait les Communications avec le Chef lieu du département en même temps que nos Communications avec Lyon

C'est cette utilité générale de la route n° 104 qui a donné assez de poids à nos sollicitations pour vous faire obtenir sur les deux millions trois cent mille francs une des quatre plus fortes allocations qui aient été accordées.

Le Ministre est disposé a donner bien plus de développement l'année prochaine aux travaux de cette route et bien loin de l'en détourner je crois parfaitement servir mes Commettans en entretenant de tout mon pouvoir, cette disposition.

C'est Dans ce dessein que j'ai abandonné et pour mieux dire simplement ajourné la demande que j'avais formée de l'achèvement de la route N° 101 désignée du pont S^t Esprit a Mende

On a appris que cette route m'avait été promise et l'on m'a reproché avec autant de précipitation que d'injustice, j'ose le dire, d'avoir laissé rétracter cette promesse et laisser appliquer a la route N° 104 les trente Mille francs originairement destinés a la route 101

Voici les motifs de ma Concession 1° Le Directeur G^al des ponts et Chaussées objectait que la route 101 ne traverserait

sur une longueur de trente deux mille mètres en passant par les Vans que l'extrémité méridionale du département et qu'elle ne servirait que des intérêts de localité. 2° Le Ministre frappé de l'évidence des ces raisons me demandait l'ajournement de ses promesses et représentait que mon obstination nuirait non seulement à l'Ensemble du département mais encore à la plus grande partie de l'arrondissement de Largentière.

Que serait il arrivé si j'eusse triomphé de tels obstacles? d'abord j'aurais changé en légitime mecontentement la bienveillance qu'éprouvent pour l'arrond.t et M.r Thiers et M.r Legrand ensuite je n'aurais pas obtenu des allocations pour continuer l'ouvrage executé avec les allocations de cette année, car M.r Thiers ne m'a fait de promesses que pour une année.

J'aurais donc eu pire perte, même pour les Vans répondi l'administration, mais valait-il faire un mérite d'un sacrifice inévitable et c'est ce que j'ai fait.

Il en est résulté que l'on m'a fait la promesse d'une allocation encore plus satisfaisante sur le prochain Budjet.

Maintenant que les faits sont nettement exposés qu'on prononce, et je n'ai à redouter le blame d'aucun homme juste et éclairé.

Veuillez mon respectable et bien cher compatriote accueillir l'hommage du plus tendre dévouement

Madier Montjau

P. S. Dans une vingtaine de jours au plus tard j'aurai l'honneur de vous voir

Scanné le 3 Juillet 2012 par Alain Auzas.